

Qui nous sommes

L'Addis Tax Initiative (ATI) est un partenariat entre plusieurs acteurs qui vise à améliorer la mobilisation des ressources nationales (MRN) dans les pays partenaires ainsi que l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes fiscaux. Les pays membres de l'ATI s'engagent à favoriser le recours aux ressources nationales pour financer leur programme de développement et réaliser les objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

L'Addis Tax Initiative souligne l'importance d'une amélioration de la cohérence politique, de la mise en place de systèmes de gouvernance forts et d'une mobilisation de la volonté politique pour faire avancer les réformes du régime fiscal. Elle assure la coordination entre les pays membres afin d'augmenter le volume et la qualité de l'assistance technique et de renforcer les capacités générales chez les pays partenaires.

L'Addis Tax Initiative est une plateforme d'échange unique qui favorise la collaboration entre les membres et l'adéquation entre les besoins d'assistance et les ressources disponibles. Grâce à la mise à disposition d'une importante base de données MRN, à la publication régulière de lettres et rapports de suivi des engagements de l'ATI, à la réalisation d'études de recherche et à l'organisation de conférences et ateliers, les membres de l'ATI sont en mesure d'identifier de nouveaux domaines d'application de la réforme MRN encore inexplorés par la coopération de développement technique internationale. L'Addis Tax Initiative ne dispose pas des ressources nécessaires pour initier ou mettre en œuvre des programmes dans les pays partenaires ; ceci relève de la responsabilité des partenaires de développement et/ou des organisations de soutien.

L'Addis Tax Initiative a été instaurée en 2015 par les gouvernements de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique lors de la 3ème Conférence sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie. Le Secrétariat de l'ATI est assuré par l'International Tax Compact (ITC). Toutes les activités de l'ATI sont supervisées par le Comité Directeur de l'ATI composé de représentants des partenaires de développement et des pays partenaires.

Engagements

Les pays membres de l'ATI s'engagent à respecter les engagements suivants :

1. Les partenaires de développement s'engagent collectivement à doubler leur coopération technique dans le domaine de la MRN d'ici 2020.
2. Les pays partenaires s'engagent à intensifier la MRN afin de pouvoir atteindre les ODD et encourager le développement solidaire.
3. Tous les pays membres de l'ATI s'engagent à garantir que leurs politiques nationales reflètent l'objectif de favoriser la mobilisation de leurs ressources nationales.

Adhésion à l'ATI

A ce jour, 20 partenaires de développement et 24 pays partenaires ont signé la déclaration de l'ATI. L'Addis Tax Initiative compte par ailleurs 16 organisations de soutien qui fournissent de l'aide publique au développement (APD) aux projets dans le domaine de la MRN et qui approuvent les objectifs de l'ATI.

Pays partenaires de l'ATI

Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Iles Salomon, Indonésie, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Namibie, Népal, Ouganda, Paraguay, Philippines, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie

Partenaires de développement de l'ATI

Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Commission européenne, Corée du sud, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse

Organisations de soutien de l'ATI

Association des Administrateurs Fiscaux du Commonwealth (CATA), Banque asiatique de développement (BASD), Banque mondiale, Centre inter-américain des administrations fiscales (CIAT), Center of Excellence in Finance (CEF), Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), Fondation Bill and Melinda Gates (BMGF), Fonds monétaire international (FMI), Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA), Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF), Global Financial Integrity (GFI), Nations Unies Département des affaires économiques et sociales (ONU DAES), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Oxfam International, Save the Children

Avantages pour les pays partenaires de l'ATI

- L'adhésion à l'ATI signale l'intérêt des pays partenaires de bénéficier d'une assistance technique en matière de MRN, encourageant ainsi les partenaires de développement de l'ATI à apporter leur soutien sans demande officielle préalable.
- Les pays partenaires de l'ATI tirent parti d'une meilleure coordination et collaboration parmi les partenaires de développement de l'ATI.
- Les pays partenaires de l'ATI accèdent à un vaste réseau international de pourvoyeurs d'aide au développement.
- Les partenaires de développement de l'ATI aident les pays partenaires à intégrer le débat sur la fiscalité internationale.
- Grâce à l'assistance des organisations de soutien et des partenaires de développement de l'ATI, les pays partenaires de l'ATI tirent parti des progrès enregistrés sur le plan de la fiscalité internationale, comme le projet d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'OCDE/G20 et l'échange automatique d'informations fiscales (EAI).
- Les pays partenaires de l'ATI bénéficient d'une assistance pour procéder à des évaluations TADAT (Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale, *Tax Administration Diagnostic Assessment Tool*) afin d'identifier les points de blocage existants au sein de leurs administrations fiscales nationales.
- Les pays partenaires de l'ATI font preuve d'un engagement national à entreprendre des réformes en matière de MRN au plus haut niveau.

Avantages pour les partenaires de développement et les organisations de soutien de l'ATI

- Les partenaires de développement et les organisations de soutien de l'ATI bénéficient d'un accès privilégié à un vaste réseau international de partenaires opérant dans le domaine de la fiscalité et du développement ainsi que de pays qui approuvent les idées de l'ATI.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien de l'ATI tirent parti d'une meilleure coordination entre les partenaires de développement comme les pays partenaires, y compris les initiatives de coopération sud-sud.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien de l'ATI ont la possibilité de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés du Rapport de suivi de l'ATI (*ATI Monitoring Report*) et des consultations régulières.
- Les partenaires de développement et les organisations de soutien de l'ATI ont la possibilité de présenter les résultats des activités de renforcement des capacités de la MRN par le biais de la Base de données MRN (*DRM Database*).